

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/36/328/Corr.1
S/14547/Corr.1
13 août 1981

FRANCAIS SEULEMENT

ASSEMBLEE GENERALE
Trente sixième session
Points 22 et 34 de l'ordre du jour provisoire
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE
LA COOPERATION EN ASIE DU SUD EST

CONSEIL DE SECURITE
Trente sixième année

Lettre datée du 15 juin 1981, adressée au Secrétaire général par
les représentants de la République démocratique populaire lao et
du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Rectificatif

Annexe II, page 2, paragraphe 4

La première phrase doit se lire

Les trois ministres ont fermement dénoncé et vigoureusement condamné ces desseins et actes belliqueux des forces impérialistes et réactionnaires internationales.

* A/36/150.

